

DÉCISIONS et DÉBATS

de l'Assemblée plénière

9/12/2025



sommaire

Propos introductif de la présidente	3
Déclarations préalables	6
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Budget primitif 2026	9
Feuille de route numérique responsable 2026-2028	20
La Région et les Parcs naturels régionaux en BFC - Cadre d'action partagé 2026-2028 - règlement d'intervention de soutien	23
Désignations Codev PMA	25
Échos dans les médias	26



Propos introductif de la présidente

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers
Mes chères collègues,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour notre dernière Assemblée plénière de l'année 2025 et je tiens à vous remercier pour votre présence.

J'adresse un salut respectueux à notre Président d'Honneur, Dominique Roy. Merci cher Dominique de ta présence parmi nous. Je salue également la co-présidente du Conseil de développement du Pays Dolois, Nadine Bonnefoy. Merci à vous chère Nadine de votre participation régulière à nos travaux.

Nous accueillons également aujourd'hui une nouvelle conseillère et un nouveau conseiller.

Madame Catherine Daurox a été désignée en remplacement de Marie-Hélène Chevallier-Delepine et elle représente la CFDT. Madame Daurox si vous voulez bien vous présenter en quelques mots.

Monsieur Vincent Étienne a été désigné en remplacement de Joseph Battault et représente également la CFDT.

Je vous souhaite à tous les deux la bienvenue au sein du CESER Bourgogne-Franche-Comté. J'aurai plaisir à vous rencontrer prochainement et je suis sûre que l'ensemble des collègues vous réserveront le meilleur accueil dès aujourd'hui dans cette séance plénière et dans les réunions à venir.

L'année 2025 aura été dense, productive et jalonnée de nombreux défis. Nous avons en effet adopté 29 avis et 4 contributions, témoignant de l'engagement collectif et du sérieux qui caractérisent les travaux du CESER.

2026 devrait l'être tout autant. Deux nouvelles contributions sont d'ores et déjà inscrites à notre programme pour l'année prochaine, et je souhaite vous en partager les premiers éléments.

Je salue l'arrivée du Vice-président en charge des mobilités, des transports, des infrastructures et des affaires générales, Michel Neugnot, qui est aussi référent CESER et qui suit avec une très grande assiduité l'ensemble des travaux menés par notre assemblée.

Une première contribution sera produite dans le cadre de la feuille de route régionale sur l'eau. La commission Territoires-Environnement sera de nouveau sollicitée, cette fois sur les fiches agricoles. Les travaux devraient débuter très prochainement. Toutefois, notre calendrier initial ne prévoyait pas d'assemblée plénière avant avril 2026, alors même que le Conseil régional doit délibérer et adopter la version finale de cette feuille de route au cours de ce mois. Or il est essentiel que notre assemblée puisse transmettre sa contribution suffisamment en amont, afin que nos observations puissent être prises en considération. C'est pourquoi, en accord avec le Bureau, il est proposé de transformer le Jour du CESER du 24 février 2026 en séance plénière. Cette adaptation nous permettra de débattre, de délibérer et de voter collectivement cette future contribution. Vous le savez, je suis profondément attachée à une démarche démocratique au sein de notre instance : nos prises de position doivent associer l'ensemble des conseillères et des conseillers autant que possible. L'Assemblée plénière est, et doit rester, souveraine. D'où cette transformation pour que chacune et chacun puisse participer.

Le 24 février sera donc décliné en assemblée plénière le matin, les commissions thématiques se réuniront l'après-midi comme initialement prévu.

La deuxième contribution programmée portera sur une transition majeure de notre société, la transition numérique, et notamment sur un sujet incontournable aujourd'hui, l'intelligence artificielle. La Région a engagé la construction de sa Stratégie Régionale de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle, la SRDIA, stratégie qui s'inscrit dans la continuité de la SCORAN, la Stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique. Cette stratégie vise un objectif clair : déterminer comment disposer d'une intelligence artificielle éthique, souveraine et responsable, et comment l'utiliser pour améliorer le fonctionnement interne de la Région mais aussi pour transformer ses politiques publiques. Cette démarche se veut collective et inclusive : la Région associe l'État, l'ARNia et le CESER depuis son lancement. Pour notre assemblée, c'est une réelle opportunité de porter un regard transversal et pluridisciplinaire. Le mois dernier, la Région nous a officiellement saisis sur la SRDIA, une saisine confiée à la commission Mobilités-Énergie-Numérique.

À la suite de la décision du Bureau, je souhaite porter quelques éléments à votre connaissance. Premièrement, le CESER élaborera une contribution formelle à la SRDIA, qui sera soumise au vote de l'Assemblée plénière en juin 2026. Deuxièmement, la Région nous sollicite tout au long de la construction de sa stratégie. Nous interviendrons donc régulièrement pour éclairer ses travaux et trois étapes proches nous mobiliseront particulièrement :

- Tout d'abord, il y aura un questionnaire régional sur l'IA, auquel chaque commission est invitée à répondre d'ici le 21 janvier, dans la mesure du possible -nous avons bien conscience que certaines commissions sont très chargées- et que vous pourrez également relayer dans vos organisations.
- Nous aurons ensuite le Jour du CESER du 20 janvier, qui comprendra un temps dédié à l'IA pour approfondir les enjeux et affiner les réponses au questionnaire.
- Enfin, des ateliers territoriaux seront organisés par la Région. Trois ateliers se tiendront fin janvier, dont un le 21 janvier destiné aux acteurs publics et parapublics. Tous les membres de notre assemblée y sont invités. afin de porter la voix du CESER dans ces échanges. Votre participation permettra d'enrichir le débat territorial et d'apporter le point de vue du CESER dans ces échanges. Nous vous transmettrons toutes les informations pratiques dès que les dates et lieux seront confirmés.

En définitive, l'intelligence artificielle n'est pas un simple sujet technique : c'est un enjeu de société majeur. Par sa diversité et sa capacité d'analyse, le CESER a toute sa place pour contribuer à une stratégie régionale responsable et utile à toutes et tous.

Mais revenons à 2025. Cette année a également été marquée par la menace de suppression des CESER, qui nous a toutes et tous mobilisés. Cet épisode a été l'occasion de revisiter nos modes de fonctionnement, de mesurer le chemin qui reste à parcourir pour renforcer la connaissance et la reconnaissance de notre assemblée. Cette actualité, conjuguée à un contexte national instable, nous a conduit à intensifier nos démarches de terrain et à aller davantage encore à la rencontre de celles et ceux qui agissent au quotidien dans nos territoires.

S'il n'est pas encore l'heure d'établir le bilan complet de notre activité au CESER, d'ailleurs nous prendrons un temps à ce sujet lors du Jour du CESER du 20 janvier 2026, je souhaite aujourd'hui mettre en lumière l'engagement des femmes et des hommes que vous êtes, ainsi que celui des organismes que vous représentez. Vous portez, avec détermination, une voix singulière et indispensable : celle de la société civile organisée, une voix que certaines et certains cherchent parfois, encore, toujours, à marginaliser.

Votre mobilisation exemplaire dans cette bataille visant à préserver la place et le rôle des CESER mérite d'être saluée. Et chacun le sait : cette bataille n'est pas terminée. Des initiatives demeurent à l'œuvre pour tenter de fragiliser l'existence même de nos instances. Et dans ce contexte, je souhaite vous informer que le groupe "Avenir des CESER", s'est réuni récemment pour envisager les suites à donner aux travaux engagés cette année. Il a été proposé puis validé par le Bureau de rédiger un nouveau document intégrant une partie du manifeste de l'association de CESER de France et les propositions issues des réflexions conduites par le CESER Bourgogne-Franche-Comté. Ces éléments seront actualisés, amendés et complétés. Les collègues seront consultés, puis le Bureau aura à valider le document final avant sa présentation en Assemblée plénière. Cette mobilisation collective se poursuit donc. Elle ne saurait avoir de portée sans une adhésion large et déterminée de l'ensemble des membres de notre assemblée. Seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin. C'est bien là l'essence même de notre ADN.

En cette fin d'année, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à chacune et chacun d'entre vous pour l'engagement dont vous faites preuve. Le collectif que nous formons et notre capacité à dépasser les clivages pour construire ensemble, mériteraient d'inspirer plus largement notre société.

Cette conviction résonne particulièrement alors que s'ouvre la trêve des confiseurs. Ce moment suspendu, où le rythme du pays ralentit et où les esprits s'apaisent, nous rappelle que même les sociétés les plus éprouvées ont besoin de reprendre souffle. Cette parenthèse porte en elle l'espoir d'un renouveau : celui de retrouver un peu de sérénité, de calme et de concorde dont nous avons collectivement tant besoin avant d'aborder une nouvelle année de travail et d'engagement.

J'aimerais m'arrêter un instant sur la date qui nous réunit aujourd'hui. Le 9 décembre. Une date discrète dans le calendrier mais une date majeure dans l'histoire de notre République. Aujourd'hui, nous fêtons les 120 ans de la loi de 1905, loi de séparation des Églises et de l'État, qui mit fin au Concordat et qui consacra la laïcité comme principe fondateur de notre pacte républicain. Rédigée dans un esprit de compromis et de pacification, cette "loi de liberté" comme la définissait son rapporteur Aristide Briand, a une portée émancipatrice et protectrice qui fonde le pacte républicain. En affirmant la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, elle a posé les bases d'un cadre commun qui protège à la fois les libertés individuelles et l'égalité de tous et toutes. En instituant la neutralité de l'État, elle garantit l'ordre public autant qu'elle rend possible l'exercice de la fraternité. La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes. Née dans un climat social extrêmement tendu, marqué par une crise économique durable qui affectait tout le pays jusqu'à l'aube du XX^e siècle, la République traversait alors une période de fragilités majeures. Les débats autour de la loi de 1905 s'inscrivaient dans un contexte politique inflammable : les séquelles de l'affaire Dreyfus divisaient encore la Nation, l'antagonisme entre cléricaux et anticléricaux atteignait son paroxysme, et les institutions de la III^e République étaient ébranlées par la montée de mouvements extrémistes qui contestaient ouvertement leur légitimité. La République vacillait, menacée de basculer. Mais en fait mes chers collègues, nous y sommes à nouveau !

En célébrant les 120 ans de la loi de 1905, nous célébrons aussi la résilience de la République, et la responsabilité qui nous revient : celle de faire vivre la laïcité non seulement dans les textes, mais aussi et surtout dans nos comportements, dans nos paroles et dans chacune de nos décisions. Dans notre assemblée, ce principe prend une profondeur particulière. Nous venons de mondes différents, de métiers, de convictions, d'expériences parfois éloignés. Et pourtant, en ces murs, nous cherchons ensemble ce qui nous dépasse : l'intérêt général et un meilleur avenir pour notre région. Puisseons-nous aborder nos travaux de ce jour avec cette exigence en tête : celle d'un débat républicain apaisé, d'une écoute véritable, et d'un respect profond de ce que chacune et chacun apporte à la construction du bien commun.

Concernant l'ordre du jour propre à cette assemblée, le premier point portera sur l'examen et le vote des 3 rapports soumis par l'exécutif régional :

- L'avis sur le Budget primitif pour l'exercice 2026, sera rapporté par Franck Ayache, il a été préparé par la commission Finances-Europe, avec les contributions des 5 autres commissions thématiques.
- L'avis sur le Rapport "Feuille de route numérique responsable 2026-2028" sera rapporté par Jean-Pierre Bouhelier, il a été préparé par la commission Mobilités-Énergie-Numérique.
- Et enfin, l'avis sur le Rapport "La Région et les Parcs Naturels Régionaux en Bourgogne-Franche-Comté, Cadre d'action partagé 2026-2028 - Règlement d'intervention de soutien" sera rapporté par Evelynne Guillon, il a été préparé par la commission Territoires-Environnement.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du CESER pour leur investissement dans ce rôle de rapporteur-e, essentiel dans nos travaux.

Nous procéderons ensuite à l'examen des questions diverses parmi lesquelles la désignation de deux membres du CESER (titulaire et suppléant) pour intégrer le collège "Acteurs des territoires voisins" au sein du Conseil de développement de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le second point de notre ordre du jour, qui aura lieu cet après-midi, sera consacré à la présentation de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, et de l'état des lieux sur l'importance économique de la filière touristique dans notre région. C'est Sophie Ollier-Daumas, Directrice générale de l'association, qui nous fera cette présentation avant de laisser place aux échanges et aux questions.

Je vous remercie de votre attention et laisse tout de suite la place aux déclarations préalables.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclarations préalables

Nicole Guyot, au nom de la CCIR,

Nous tenons à attirer votre attention sur les effets de la réforme 2026 qui auront un impact sur les formations professionnelles des CCI.

La conjoncture actuelle et les réformes 2025/2026 introduisent plusieurs freins pour les aides de formation des CCI :

1. sur l'Apprentissage

Les réformes récentes touchant l'apprentissage ont des effets quelque peu défavorables pour les écoles de formation supérieures BAC+2,+3, voire +.

La baisse de financements va plus particulièrement impacter les écoles supérieures. Cela va conduire à une charge accrue pour les employeurs, avec réduction probable des contrats signés en supérieur, ce que l'on constate déjà en BFC.

Les demandes sont là mais les alternants ont des difficultés à trouver des entreprises.

L'employeur devant verser une contribution de 750 €, ce coût supplémentaire peut dissuader les TPE/PME qui constituent une part importante des employeurs éventuels déjà fragilisés par le contexte économique actuel. Avec ce surcoût à la charge des employeurs et la complexité administrative des nouveaux contrats, certaines entreprises ne proposeront plus d'alternance.

Cela entraîne une baisse d'apprentis potentiels donc des promotions plus faibles avec des difficultés à maintenir des filières longues via l'alternance, voire une remise en question de la viabilité économique de certaines formations. Cela peut introduire une incertitude financière, surtout si le taux de rupture est non négligeable, et pour les dispositifs hybrides (présentiel, distanciel), l'attractivité de format va s'en trouver réduite et va peser sur la rentabilité.

Dans une conjoncture d'incertitude, quelles formations vont donc pouvoir combiner pertinence de secteurs porteurs et attractivité réelle du présentiel.

Le nouveau schéma de versement (avances+solde final- le solde de 10 % n'étant versé qu'à la fin du contrat après attestation de réalisation) introduit des contrôles plus stricts, ce qui va encore entraîner un surcroît de gestion administrative (facturation, suivi, justificatifs, liaison avec les entreprises pour les CCI).

Ceci est valable également pour les apprentis accueillis par les CCI/CFA avec une perte de revenus significative.

2. Sur les Bilans de Compétences

Plusieurs CCI étant organismes supports des Bilans de Compétences

La réforme budgétaire majeure en 2025 dans le secteur de la formation professionnelle en France est à l'origine de plusieurs difficultés. Le gouvernement a réduit les financements alloués d'une part à l'apprentissage, mais également au CPF (compte personnel de formation) et aux dispositifs de reconversion. Ces restrictions impactent directement les acteurs de terrain, dont AVENIR PRO FORMATION, TRANSITIONS PRO, France TRAVAIL, CENTRE DE BILANS DE COMPETENCES.

Les coûts qui ne sont plus supportés uniquement par l'État ou les OPCO sont désormais transférés partiellement à l'entreprise. Pour les TPE/PME cela constitue un frein à l'embauche d'apprentis, ce qui peut réduire le nombre de contrats, donc impacter le Bilan de Compétences. Le Bilan de Compétences doit bénéficier du plafonnement garantissant égalité de traitement et cohérence. Le projet de loi 2026 prévoit la sortie du BC du champ du compte personnel de formation au nom d'une logique de rationalisation budgétaire.

Une telle mesure reviendrait à affaiblir l'un des leviers des plus efficaces de la politique de l'emploi utilisé chaque année par plus de 80 000 actifs, majoritairement des femmes et des salariés en reconversion. De plus le Bilan de Compétences représente un pourcentage faible de la dépense totale du CPF.

Parce qu'il anticipe les erreurs d'orientation et aligne les projets individuels avec les besoins économiques, le Bilan constitue un investissement d'efficacité publique et non une dépense.

C'est également un levier d'inclusion, d'emploi et de cohésion territoriale.

Fragiliser les Bilans de Compétences, c'est priver cette nouvelle période de reconversion pour les demandeurs d'emploi, de l'outil même qui en permet la réussite, en affaiblissant le lien entre les entreprises, les aspirations des salariés et les offres de formation.

Nous espérons que les différents amendements proposés à ce jour pour le maintien du Bilan de Compétences pourront aboutir favorablement.

Nous ajoutons que le 1^{er} collège partage complètement cette analyse sur la formation professionnelle via l'apprentissage.

Merci de votre écoute

Guy Zima, au nom de la CGT,

Alors que les débats budgétaires nationaux et régionaux occupent nos députés, sénateurs ainsi que, plus largement l'ensemble des personnels politiques, les échanges de points de vue, d'idées, de propositions et d'oppositions philosophiques et d'organisation de la société se font jour et s'exposent. Il y a aussi parfois ceux qui déclarent quelque chose et votent son opposé ; la aussi c'est aux citoyens de lire ces situations et d'en tirer leurs conclusions. C'est le jeu de la démocratie et cela permet sinon d'y voir clair, à tout le moins de permettre l'expression de toutes et tous.

À regret, au regard des enjeux, par certaines méthodes visant à défendre des intérêts très particuliers, les rapports de forces se traduisent parfois par des menaces et des chantages. Ainsi quelques milliardaires, soutenus par une presse dont ils sont souvent propriétaires, crient à la spoliation et menacent de se délocaliser fiscalement dès lors qu'une disposition les ferait participer modestement au redressement des comptes de la Nation, de sorte que, sur l'ensemble des prélèvements obligatoires, ils se rapprochent du niveau du reste de la population.

La réaction devant de telles déclarations et intentions avouées ne pouvait qu'être unanimes du monde syndical : n'est-il pas violent de menacer de quitter le "vaisseau France" après avoir accumulé des fortunes grâce aux aides publiques, aux infrastructures et au système éducatif de notre pays ? Menacer de l'abandonner au moindre coup de vent budgétaire relève d'une ingratitude civique profonde et d'un comportement irresponsable.

La réponse de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, à une question d'une journaliste dans une matinale, illustre la réalité de cette menace : celle de la fuite des capitaux et des responsabilités face à l'effort collectif.

Mais plutôt que d'argumenter sur les faits, la réponse est venue par une tentative de déstabilisation via une plainte pour injure publique déposée par une officine médiatico-patronale pour avoir usé d'un dicton imagé et bien ancré dans la sagesse populaire face à l'attitude de certains dirigeants économiques.

Nous l'affirmons, "Les rats quittent le navire", n'est pas une injure, mais un constat amer.

La CGT refuse l'hypocrisie. Nous refusons que le débat social se tranche dans les prétoires et ces menaces ne font que confirmer que nous touchons à l'essentiel.

À l'attention de ceux qui s'offusquent des mots pour mieux dissimuler les actes : c'est sereinement et solidairement que nous attendons les réactions des esprits chagrins, dont la préoccupation devrait être de rendre des comptes à la collectivité plutôt que de bâillonner la parole syndicale.

Pour être en accord avec notre RI, cette situation connaît pour partie des similitudes régionales locales lors de débats de cette assemblée ou annonces d'organisations qui la compose en menaçant de délocaliser (dérégionaliser pour être précis) en cas de mise en place d'éco-conditionnalités aux aides publiques par exemple ou de mise en place du VMRR plus récemment.

Étant au CESER où la parole est réputée libre, la CGT BFC réaffirme donc son soutien à sa secrétaire générale, dénonce cette judiciarisation du débat et appelle à des échanges et confrontations d'idées pas de procédures.

Christophe Ruffoni, au nom de la CRA,

Je voulais faire un point sur la dermatose nodulaire CONTAGIEUSE.

Le 12 octobre 1^{er} cas de DNC dans le Jura... pour arriver à 7 foyers dépeuplés... 350 bovins.

Le temps passant... Et la vaccination réalisée à 95 % des bovins dans un rayon de 50 km autour des foyers jurassiens... On pensait à la fin du cauchemar.

Mais le 1^{er} décembre, nouveau cas dans le Doubs, pourtant le cheptel a été vacciné le 22 octobre. Le dépeuplement a permis de constater 4 BOVINS INFECTÉS.

Une crise sanitaire ne se gère pas avec ÉMOTION et l'UNION SYNDICALE doit l'importer pour ÉRADICHER cette maladie.

Nous sommes des PAYSANS... nous ne sommes pas CHERCHEURS SCIENTIFIQUES nous FNSEA nous faisons CONFIANCE à la SCIENCE pour ÉRADICHER cette maladie.

Les services vétérinaires sont venus apporter la mauvaise nouvelle sur l'exploitation LHOMME (sans accompagnement du psy de la MSA).

La famille LHOMME s'est sentie PERDUE, ABANDONNÉE, son seul espoir d'éviter le dépeuplement, faire un appel à mobilisation via les réseaux sociaux.

Ce qui a fait se déplacer 150 éleveurs, voisins, sympathisants... sur la ferme LHOMME... Ce qui a impliqué le déploiement d'un escadron de gendarmerie pour maintien de l'ordre.

Suite à la décision du tribunal, le dépeuplement est réalisé le mardi.

Maintenant, laissons la famille LHOMME faire son DEUIL.

Je rappelle que pour TUER la maladie il faut faire 2 choses :

- dépeupler les lots de bovins infectés,
- plus de mouvement d'animaux dans un rayon de 50 km.

Et à partir de là... seule l'erreur humaine peut ou fait progresser la DNCB.

Je voulais revenir sur certains messages que je vois sur les réseaux et notamment sur la théorie du complot où divers complotistes disent que la FRANCE veut TUER l'ÉLEVAGE FRANÇAIS au profit des accords commerciaux MERCOSUR.

Je rappelle que l'ÉTAT TUE mais l'ÉTAT PAYE.

Et je rappelle aussi qu'il y a eu un peu moins de 2 500 BOVINS tués sur 17 MILLIONS en France.

Pour conclure, un mot sur la VACCINATION TOTALE du cheptel français et de ses conséquences économiques. Il faut un délai de 14 MOIS après vaccination pour pouvoir exporter sachant que la France est un pays de naisseurs donc les animaux maigres partent en Espagne ou Italie, pays spécialisés dans l'engraissement.

Pour terminer, juste faire un point sur l'état sanitaire de l'élevage français, on constate une recrudescence de GRIPPE AVIAIRE et la PESTE PORCINE AFRICAINE qui est à nos frontières.

Merci de votre écoute.

Gilles Duquet, au nom de la FRSEA,

FEADER Bourgogne Franche-Comté

Acompte DJA

Pour les paiements des acomptes DJA : le logiciel est enfin opérationnel. Les 20 dossiers de DJA sous-contraintes ont été débloqués suite à une réunion de concertation entre la Région et la Profession.

Pour les paiements des acomptes ou des soldes des aides à la modernisation : la Région annonce que le déploiement du module de paiement a démarré le 14 novembre dernier et doit se poursuivre progressivement !

Attention, les agriculteurs ne pourront plus accepter le moindre retard sur le paiement des aides.

Il est grand temps d'accélérer le processus pour que la situation redevienne normale au début de l'année 2026.

Accord Mercosur

Mercosur : Non aux distorsions de concurrence – Pas d'accords qui sacrifient nos producteurs au profit d'importations à bas coût.

Le projet d'accord offre des concessions majeures en termes de volumes de contingents, alors même qu'aucune mesure de réciprocité concernant les conditions de production n'est incluse, au détriment de notre souveraineté alimentaire, de nos économies et de la santé du consommateur !

Il est nécessaire de négocier des clauses de sauvegarde plus efficaces et opérationnelles.

Il faut mettre en place des clauses miroirs effectives et les outils pour les contrôler de manière stricte, afin d'éviter tout risque de distorsion de concurrence et de baisse des prix au sein du marché unique européen.

Taxe carbone

Stop à la nouvelle taxe carbone aux frontières – Ce mécanisme pénalise nos exploitations et aggrave la flambée des coûts des intrants.

Nous exigeons le report d'urgence de la nouvelle taxe européenne de Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

La taxe MACF pourrait atteindre 144 € par tonne d'urée importée. Un choc économique majeur, qui frapperait ainsi de plein fouet les trésoreries agricoles déjà au bord de la rupture.

Conclusion

2025 sera marquée par une balance commerciale française négative pour ses produits agro-alimentaires.

C'est une première, cette situation n'est pas arrivée depuis 50 ans.

Jusqu'à présent, notre région avait réussi à maintenir ses capacités de production.

Il devient urgent de redonner la priorité à la production, si on ne veut pas voir s'effondrer l'un des fleurons de notre économie "l'agriculture et les productions agricoles françaises".

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte contraint et incertain. Il est prévu une perte de recettes de 55 M€. L'exécutif régional propose de poursuivre le plan de mandat 2021-2028 et de mettre en œuvre de nouveaux engagements (sécurité, fiertés régionales, mutuelle santé régionale). En investissement, la Région va réviser son programme pluriannuel d'investissements (PPI). En fonctionnement, la Région propose de maîtriser ses dépenses afin d'assurer la soutenabilité de l'action régionale. Les ratios financiers se contiennent dans les objectifs du plan de mandat 2021-2028.

Le budget primitif 2026 est de 1 967 M€.

Les recettes (1 967 M€) sont réparties comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 495,4 M€
- Recettes d'investissement : 155,2 M€
- Emprunt d'équilibre : 316,7 M€

Les dépenses (1 967 M€) sont réparties comme suit :

- 1 280,9 M€ en fonctionnement
- 586,3 M€ en investissement
- 100,2 M€ pour l'amortissement du capital de la dette

Avis du CESER

Un budget primitif 2026 sous tension

Une nouvelle fois, le budget primitif s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint et incertain, notamment sur le plan économique puisque certaines entreprises envisagent de baisser leurs activités ou de ralentir leurs investissements productifs, compte tenu du manque de visibilité.

La principale inconnue demeure les incidences budgétaires du projet de loi de finances 2026. Il est prévu, cette année encore, que l'ensemble de la sphère publique participe au redressement des comptes publics, compte tenu du niveau très élevé de la dette et du déficit. Les collectivités locales devraient fournir une contribution de 4,6 Md€ en 2026, notamment dû aux importants transferts de fiscalité et de dotations d'État dont elles bénéficient (ces transferts et dotations représentent 105 Md€ sur un total de 330 Md€ de dépenses locales).

Concernant le budget primitif 2026 de la Région BFC, les points suivants méritent d'être soulignés.

En recettes, les prévisions budgétaires offrent des perspectives très limitées :

- Une très faible autonomie budgétaire, puisqu'environ 90 % des recettes ne relèvent pas d'une décision du Conseil régional.
- Une hypothèse de réduction massive des recettes régionales (- 55 M€). Si cette hypothèse se confirme, les politiques publiques régionales seront particulièrement mises sous tension l'an prochain, du fait d'une contraction massive des marges de manœuvre.
- Une perte de la dynamique des recettes. Le PLF 2026 prévoit le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) en lieu et place de la recette de TVA qui s'y était substituée depuis le 1^{er} janvier 2018. Si cette orientation se confirme, le retour d'une DGF aura un impact majeur puisque le produit correspondant sera figé et reconduit chaque année, engendrant ainsi une perte de dynamique pour l'une des principales recettes de fonctionnement (à ce jour, la recette de TVA représente 50 % des recettes de fonctionnement, soit 700 M€). La capacité d'autofinancement des investissements s'en trouvera amoindrie de facto.

- L'instauration du versement mobilité régional et rural (VMRR), dont le produit est estimé à 26 M€ en 2026. Cette nouvelle fiscalité se met en place dans un contexte de ralentissement de l'économie.

En dépenses, l'exécutif régional propose une stratégie en deux temps, dans le but de s'adapter aux contraintes budgétaires nationales :

- Maîtriser / diminuer les dépenses de fonctionnement, dans l'objectif de maintenir l'autofinancement des investissements. Cette dynamique doit s'enclencher dès le budget primitif soumis le 11 décembre 2025 au vote du Conseil régional.
- Baisser les dépenses d'investissement, en révisant dans un second temps le PPI. Pour ce faire, la Région souhaite d'abord mesurer avec précision les impacts de la loi de finances 2026. Une fois le PPI révisé, le budget primitif sera amendé dans le cadre du processus habituel de décisions modificatives.

En procédant de la sorte, l'exécutif adopte une stratégie budgétaire pragmatique, afin de pouvoir déployer les politiques publiques régionales dans un cadre financier soutenable.

À ce titre, les ratios financiers devraient se maintenir dans les objectifs du plan de mandat 2021-2028, au cours de l'année 2026. Malgré tout, ces ratios se dégradent, compte tenu des importantes contraintes budgétaires nationales, d'une part, et de la hausse de la dette, d'autre part.

Deux types de comparaisons peuvent néanmoins être faites à ce titre.

D'une part, de BP à BP. Le montant d'épargne brute reste stable, mais l'épargne nette est en baisse car le montant du remboursement du capital de la dette régionale augmente. De fait, la capacité de désendettement se dégrade assez largement, puisque l'encours de dette progresse selon la récente prospective financière intégrant un PPI "non révisé".

D'autre part, de BP à CFU (compte financier unique). Cette comparaison s'avère néanmoins plus délicate à interpréter, puisque le CFU estimé tient compte des taux réels d'exécution, de l'ordre de 90 %, alors que le BP doit être établi avec des taux prévisionnels fixés à 100 %, conformément aux dispositions juridiques en vigueur. Avec ce deuxième type de comparaison, la dégradation des ratios financiers est moindre.

Indicateurs	CFU 2024 (réalisé)	BP 2025 (prévisionnel)	BP 2026 (prévisionnel)	CFU 2026 (estimé)
Épargne brute (1)	241 M€	215 M€	214 M€	252 M€
Remboursement du capital de la dette (2)	84 M€	90 M€	100 M€	101 M€
Épargne nette (1) - (2)	157 M€	125 M€	114 M€	151 M€
Encours de dette (3)	1 470 M€	1 634 M€	1 754 M€	1 664 M€
Capacité de désendettement (3) / (1)	6,1 ans	7,6 ans	8,2 ans	6,6 ans

Clarifier les arbitrages budgétaires auprès des porteurs de projets

Les partenaires de la Région ont bien conscience des enjeux de finances publiques et des impacts sur les finances locales, en termes de réduction de moyens.

Les exécutifs locaux doivent attacher une attention particulière pour expliciter ces contraintes auprès des porteurs de projets, puisque nombre d'entre eux seront rapidement concernés, quel que soit le domaine. Des actions locales pourront être mises en péril, des emplois seront menacés voire supprimés, plusieurs structures ayant déjà envisagé d'activer des plans de sauvegarde de l'emploi.

Or, à la lecture du budget primitif 2026 de la Région, il n'est pas évident de comprendre les motifs qui justifient certaines baisses de dépenses de fonctionnement par fonctions.

Certes, le budget primitif indique que ces baisses se font selon plusieurs critères (*un recentrage sur les compétences régionales, une optimisation de la mise en œuvre des politiques publiques, une vigilance accrue sur l'état budgétaire des structures aidées, une maîtrise des dépenses des satellites de la Région*). Pour autant, de très nombreux programmes budgétaires - en baisse - restent sans explication.

Dans un souci de transparence, il est demandé que la Région précise, auprès des porteurs des projets, les motivations qui vont justifier les diminutions de crédits à venir.

Dans un souci d'équité, il conviendrait que la Région affiche plus clairement les efforts qu'elle entend faire pour diminuer ses dépenses de gestion. En effet, des efforts très importants vont être demandés aux structures bénéficiaires des aides régionales, et nombre d'entre elles risquent de revoir plus globalement l'économie de leurs projets. Dans un souci d'équité avec ses partenaires, la Région devrait davantage optimiser son organisation interne afin de réduire ses dépenses.

Anticiper dès à présent la décision modificative n° 1

La décision modificative n°1 devrait être décisive et acter plusieurs diminutions de dépenses. L'enjeu majeur va concerner la révision du PPI et les impacts de la baisse des investissements pour l'aménagement et le développement durable de la région Bourgogne-Franche-Comté. En effet, il est anticipé que l'État et les autres collectivités locales pourraient également revoir leurs stratégies d'investissement à la baisse, compte tenu des contraintes budgétaires nationales.

En outre, comme cela est précisé dans le rapport du budget primitif 2026, la Région fera des économies dans les années à venir, de manière progressive, de façon à assurer la soutenabilité du budget à moyen terme et sans déstabiliser de manière significative son plan mandat.

Cette dynamique globale de baisse des aides doit inciter la Région à réviser et à préciser ses critères de sélection des projets.

Concernant les dépenses d'investissement, plusieurs pistes de réflexion ont été transmises à la Région en novembre dernier, afin d'anticiper la révision du PPI. Ces propositions visent notamment à affiner les critères de priorisation et d'évaluation des projets d'investissement qui avaient été définis et approuvés dans le PPI initial, en 2023.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est déploré l'absence d'information permettant d'évaluer le poids réel de l'intervention régionale vis-à-vis des autres financeurs. Cette donnée permettrait au CESER d'élaborer des préconisations en mesure d'orienter les politiques publiques et de proposer une hiérarchisation des priorités. En termes méthodologiques, il est préconisé que le CESER dispose, pour chaque programme et dispositif, du ratio de la participation financière de la Région.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Formation des demandeurs d'emploi

La Région se voit contrainte de réduire son niveau d'intervention sur tous les grands volets de sa politique en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, qui reste l'une de ses compétences majeures. Cette baisse est notamment due, comme cela était annoncé, au désengagement de l'État dans l'actuel Pacte d'investissement des compétences (PRIC). La Région n'a pas la capacité de compenser financièrement ce désengagement. Les marges de manœuvre de la collectivité régionale se trouvent largement réduites.

Afin de renforcer l'efficacité de sa politique, la Région pourrait s'engager, sans impact financier majeur, à mettre en œuvre les préconisations suivantes du CESER (cf. autosaisine "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?" octobre 2021) :

- Mettre en place un suivi des sortants de formation au-delà des 6 mois habituels, afin d'évaluer l'impact de la formation à plus long terme.
- Favoriser prioritairement les parcours complets de qualification aboutissant à une certification reconnue.
- Continuer à soutenir les démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) sur le long terme.

Par ailleurs, il est constaté que les dispositifs régionaux sont toujours prioritairement destinés aux personnes les plus éloignées de l'emploi et les moins formées. Le taux de chômage ayant sensiblement diminué entre 2015 et 2025, passant de 9,5 % à 6,8 %, il serait souhaitable que les demandeurs d'emploi qualifiés puissent aussi bénéficier d'un accès facilité à la formation, comme le CESER l'avait formulé dans son avis relatif à l'avenant n° 2 au PRIC (janvier 2022). Ces personnes qualifiées constituent en effet une part non négligeable des individus en recherche d'emploi, ayant souvent besoin de se réorienter ou de se former à de nouveaux métiers.

Formations sanitaires et sociales

L'engagement financier de la Région dans ce domaine en forte tension est salué, que ce soit pour la création de nouvelles filières paramédicales ou pour les actions de promotion des métiers et des formations. Ce dernier aspect est particulièrement important, au vu des taux d'abandon en cours de formation. Le CESER sollicitera la Région afin qu'un bilan soit présenté devant la commission Formation-Recherche, au cours du deuxième semestre 2026, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des formations sanitaires et sociales.

Éducation

Les deux points suivants, soulignés dans l'avis du CESER relatif à la dotation globale de fonctionnement des lycées 2026 (octobre 2025), ont été pris en compte dans le budget primitif 2026 :

- Pour maintenir la dotation globale de fonctionnement à un niveau soutenable financièrement, la Région doit poursuivre son programme d'investissement dans les établissements, partout sur le territoire.
- La part pédagogique de la dotation globale de fonctionnement des lycées publics a augmenté de 5 % pour l'année 2026 et pourrait compenser, au moins partiellement, l'arrêt du dispositif régional EVEIL. Il est à nouveau demandé que la Région réalise un bilan annuel de la mise en œuvre effective de ces projets désormais à la main des établissements.

Enseignement supérieur et recherche

Un nouveau programme budgétaire doit permettre à la Région de conduire le projet d'école de l'Hydrogène pour les cinq années à venir, en tant que cheffe de file d'un partenariat qui regroupe notamment le rectorat de la région académique, France Travail et l'université Marie et Louis Pasteur. Les questions des compétences nécessaires à la filière se retrouvent donc au centre du projet. Le fonctionnement de cette école gagnerait à être mieux défini puisqu'elle n'a pas d'incarnation physique et se base plutôt sur une mise en réseau des acteurs et actrices du secteur.

Culture, patrimoine, sport, jeunesse, vie associative

Si le budget primitif 2026 épargne globalement les domaines de la culture, du patrimoine, du sport, de la jeunesse et de la vie associative, l'inquiétude est vive au regard des décisions modificatives à venir et de la révision du PPI, une fois l'impact du budget national connu sur les finances régionales. L'enjeu principal réside dans la préservation de ces politiques publiques qui constituent des leviers essentiels du développement territorial et de la cohésion sociale.

Culture

La politique régionale poursuit son engagement en faveur de la culture, et veille à sa structuration, son développement et à son accès pour tous et toutes.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Au-delà du partage des valeurs de la Région avec les structures qu'elle soutient, il est préconisé que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles constitue un critère de conditionnalité des aides à inscrire dans le cadre des conventionnements. Cette mesure de prévention ferait lien avec la volonté régionale affirmée d'agir en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Patrimoine

Sous réserve de la révision du PPI, il est souligné l'effort budgétaire relativement maintenu en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine, ainsi que la poursuite de la protection du patrimoine rural non protégé (PRNP). Le travail sur la structuration de la filière avec les structures ressources est salué et encouragé.

Sport

La Région accompagne le vivre ensemble et le foisonnement des activités sportives sur le territoire.

Vie associative - jeunesse

L'accompagnement de la Région en faveur de la vie associative et de la jeunesse dans ce contexte difficile est particulièrement souligné, même si le soutien en investissement pour ces politiques publiques se termine, sachant que le besoin des associations est surtout concentré sur le fonctionnement.

Santé

La santé est l'un des domaines où précisément la connaissance du poids de l'intervention régionale est fondamentale pour se prononcer sur cette politique. Sans ces données, il n'est pas possible d'évaluer l'impact et l'efficacité de ses évolutions, alors que la situation de la région Bourgogne-Franche-Comté est marquée par des inégalités d'accès aux soins. Par ailleurs, le budget dédié à la santé relève de différents secteurs d'interventions régionales et ne permet pas une vision consolidée. Le plan de relance santé n'est plus imputé au budget 2026 (- 1,2 M€).

Politique de la ville

L'action régionale s'inscrit dans la continuité, sans perspective d'innovation significative, dans un contexte préoccupant de baisse du soutien de l'État et de paupérisation croissante des quartiers.

Numérique

La Région a la volonté de partager le projet de datacenter souverain régional avec d'autres collectivités infrarégionales et acteurs publics du territoire. Ce projet reste très ambitieux au regard des investissements, des coûts de fonctionnement et du rythme rapide des évolutions technologiques. La question se pose particulièrement si des partenaires médico-sociaux ou sanitaires sont intégrés, leurs données nécessitant une sécurité maximale.

Il est ainsi recommandé d'évaluer, précisément et sur le long terme, les bénéfices et les risques associés, afin de garantir un projet de datacenter adapté aux besoins du territoire et aux capacités financières et techniques de la Région, notamment pour la gestion opérationnelle et la sécurité du datacenter.

Il est également proposé de tirer parti de l'élaboration de la Stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle (SRDIA) et de la mise à jour de la Stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique (SCORAN) pour concevoir un document de cadrage global, permettant d'harmoniser et clarifier l'ensemble des ambitions régionales en matière de numérique, en affichant clairement les ressources nécessaires.

Enfin, concernant la souveraineté numérique, l'ambition forte de la Région doit être soulignée. Il est recommandé de mieux rendre visibles les enjeux juridiques, les dépendances éventuelles à des fournisseurs étrangers, et les mesures de précautions prévues (scénario progressif de mise en œuvre, plan de secours). La définition d'un "plan de souveraineté numérique" distinguant matériels, logiciels et données, renforcerait la lisibilité et la cohérence de cette ambition.

Développement économique

La Région doit faire face à des dépenses incontournables dont elle a seule la compétence (TER, lycées). Le budget dédié à l'action économique, à l'emploi, à l'agriculture, au tourisme, se place au troisième rang, ce qui est parfaitement compréhensible, mais encore insuffisant dans le contexte actuel, d'autant plus que la Région est cheffe de file en matière de développement économique.

La Région conforte positivement les missions de prospection et d'attractivité confiées à l'Agence économique régionale (AER), dans une logique de complémentarité avec les chambres consulaires.

Le programme "61P08 - Innovation" prévoit un budget spécifique pour l'appui à la filière hydrogène. Les incertitudes concernant la stratégie nationale "Hydrogène", qui n'est pas encore arrêtée, sont préoccupantes. Le CESER approuve néanmoins le soutien réitéré de la Région à ce secteur. La recherche en lien avec celui-ci est en effet très dynamique en Bourgogne-Franche-Comté. De plus, par l'intermédiaire de la future de l'école de l'hydrogène, la filière peut apporter des débouchés aux salarié.es qui devront quitter l'industrie automobile. Par ailleurs, compte tenu malgré tout de la fragilité contextuelle de ce secteur, et si le développement industriel reste en dessous des objectifs, le budget hydrogène alloué en 2026 pourrait-il être reporté sur d'autres filières ?

Économie sociale et solidaire

Le manque de stratégie sur l'ESS doit être souligné.

Le budget primitif 2026 affiche une baisse de 1,7 M€ sur le programme "65P02 - Économie sociale et solidaire". Cette baisse est importante, par comparaison avec les autres lignes budgétaires. L'effort demandé au secteur est important. Par exemple, les aides aux services à la personne sont divisées par deux, étant noté que ce secteur constitue une compétence partagée avec l'État et les Départements.

Il importe de rappeler que le soutien à l'ESS est un vecteur essentiel de résilience territoriale. En maintenant, voire en renforçant, les dispositifs existants, la Région peut continuer à favoriser un développement économique solidaire et innovant. L'ESS contribue à l'inclusion sociale, à la création d'emplois durables et à la cohésion territoriale, ce qui peut être particulièrement stratégique dans un contexte de contraintes financières.

Cependant, en réduisant le soutien à l'ESS, on ne pénalise pas seulement l'action économique et sociale. On met à mal également l'aménagement du territoire. La présence de structures de l'ESS est essentielle pour les territoires qui se dévitalisent.

Il est à nouveau regrettable que les mutuelles ne soient pas éligibles aux financements régionaux, comme le CESER l'avait mentionné dans son avis relatif au compte financier unique 2024 (juin 2025). Dans la situation actuelle, les mutuelles ne peuvent prétendre ni aux lignes budgétaires de l'économie sociale et solidaire, ni à celles de l'économie productive. Il est demandé que les mutuelles puissent désormais bénéficier des dispositifs régionaux.

Agriculture

Le programme "631P10 - Installation / Renouvellement des générations" prévoit le financement des espaces-test agricoles pour permettre aux jeunes agriculteurs et agricultrices de se préparer en conditions réelles à la gestion d'une exploitation avant leur installation.

Il est demandé que ce dispositif soit généralisé à l'ensemble des productions agricoles.

Cette demande rejoint la préconisation formulée par le CESER dans son autosaisine "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective. Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté (septembre 2020)" : *"Élargir les possibilités d'accueil en espace-test pour les porteurs de projet d'installation en alimentation de proximité. La mise en situation pratique, dans la conduite d'un projet de production de produits bio et locaux, permet au porteur d'être accompagné et de s'intégrer dans une dynamique de coopération et d'ouverture. À ce titre, le principe de l'accueil en espace-test (lieu pour se former, tester et démarrer son activité), proposé par différentes structures, est à retenir en favorisant la mise en réseau et en l'adaptant aux spécificités de la restauration collective."*

Il est souhaitable de maintenir les dispositifs d'emplois partagés, dans le cadre de groupements d'employeurs (petites entreprises agricoles). Ces dispositifs jouent en effet un rôle important en matière de création de richesse et d'aménagement du territoire. Ils ont aussi un rôle social essentiel.

Une alerte reste de mise sur le traitement administratif des dossiers FEADER qui reste déficient. D'importantes problématiques de paiement subsistent, ce qui génère des tensions sur la trésorerie des bénéficiaires. À ce jour, tous les dossiers de la programmation 2014/2022 ont été transmis à l'Agence de services et de paiement dans les délais requis. Par ailleurs, environ 4.000 dossiers ont été déposés au titre de la programmation 2023/2027, dont 2000 dossiers programmés. Il est demandé que des temps d'échanges réguliers soient organisés entre la Région et le CESER, afin de suivre le programme FEADER dans une logique de dialogue et d'anticipation, notamment dans la perspective de la programmation post 2027.

Tourisme

Le maintien des engagements de la Région en faveur du développement de l'hébergement touristique est à souligner. En matière de rénovation, il est souhaitable que l'effort ne porte pas seulement sur les aspects énergétiques. La mise en accessibilité doit être inscrite au rang des priorités.

Concernant l'œnotourisme, la prochaine concrétisation du projet de Cité des vins du Jura, au titre des grands projets structurants, est relevée avec intérêt. Dès 2017, le CESER préconisait l'extension des Cités de vins de Bourgogne au vignoble du Jura (cf. avis sur les Cités des vins de Bourgogne, novembre 2017).

Environnement

La situation nationale des finances publiques s'impose à la Région qui doit faire des choix pragmatiques de gestion, et non des choix politiques. La Région doit néanmoins être vigilante afin de privilégier une vision de long terme qui n'hypothèque pas l'avenir. En effet, certaines économies réalisées aujourd'hui, à court terme, pourraient être porteuses de conséquences très négatives pour l'avenir. Ces conséquences pourraient s'avérer finalement plus coûteuses pour la puissance publique, tout particulièrement sur le plan social.

De plus, toute composante de la politique régionale environnementale, déléguée partiellement ou entièrement à des associations environnementales, nécessite un maintien du soutien financier du Conseil régional, en 2026. En effet, une remise en cause de ce soutien mettrait en péril l'ensemble des actions réalisées par ces associations. Il s'agirait alors d'un contresens qui impacterait l'efficacité même de la politique environnementale de la Région, plus particulièrement pour la mise en œuvre du SRADDET.

Énergie

Le CESER souligne et soutient les mesures incitatives de la Région pour la rénovation BBC de l'habitat social par les bailleurs sociaux. Elles présentent une double efficacité : environnementale, en rendant les logements moins énergivores, et sociale, en réduisant les factures d'énergie pour les habitants les plus fragiles.

Le soutien régional à la filière méthanisation doit être également souligné, notamment par la limitation des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE). Il s'agit d'un signal encourageant qu'il conviendra d'analyser à travers des retours d'expériences partagés.

Mobilité

Certaines dépenses de fonctionnement sont parfois transformées en investissements ("capexisation"). Cette modalité de gestion est légale sur le plan comptable et fiscal. Elle peut néanmoins représenter un risque sur le long terme, en détériorant certains indicateurs financiers, et complexifier l'appréciation financière réelle.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 9 contre, 5 abstentions.

Déclarations

Sandrine Carrette, au nom de FSU, rattachée aux lycées en lien avec le Conseil Académique de l'Éducation nationale - CAEN qui s'est déroulé le lundi 8 décembre 2025 et où étaient notamment présents Madame la rectrice, et M. le vice-président de Région

La FSU a effectivement bien conscience que seuls les lycées relèvent de la compétence régionale.

Pour autant au niveau régional, par exemple, la suppression du dispositif EVEIL a mis en difficulté les porteurs de projets culturels dans les établissements.

La contraction des budgets met également à mal les investissements nécessaires dans le bâti scolaire, pour l'adapter au changement climatique.

Dans le même temps, les collectivités locales continuent à verser des subventions non obligatoires aux établissements privés : 3 millions d'euros versés par la Région en 2024, et combien dans les départements ? La FSU n'a pas obtenu de réponse précise et chiffrée à ses courriers de demande de transparence.

L'opinion publique est pourtant claire sur le sujet : selon un sondage IFOP de novembre, seuls 28 % des parents jugent normal que l'État finance l'enseignement privé, une proportion en forte chute depuis 1983 (-25 points). Pourquoi les représentant-es élu-es vont-ils à ce point à l'inverse de l'intérêt général et de la volonté des citoyen·nes ?

Le lycée Blanquer consacre les inégalités qu'il prétendait combattre. Les spécialités à faibles effectifs sont à terme condamnées, ou maintenues au prix d'effectifs pléthoriques ailleurs. Dans ce contexte, les marges d'autonomie sont insuffisantes pour tout financer : options, sections EURO, effectifs réduits (en langues par exemple), dédoublements (Éducation morale et civique), accompagnement personnalisé...

Des options comme Latin et Grec meurent à petit feu.

Les établissements publics subissent en plus la concurrence du privé sous contrat, avec une offre de formation parfois plus attractive, quand ce n'est pas une concurrence locale entre établissements publics qui se joue également...

Enseignement privé

Quand les collèges publics perdent plus de 600 élèves, les collèges privés en perdent 160. Quand les lycées publics perdent 80 élèves, les lycées privés en gagnent 27.

L'opacité sur les financements publics des établissements privés commence enfin à se fissurer. La FSU rappelle qu'il s'agit de deniers publics, et que la transparence est un impératif démocratique : dotations horaires, indices de mixité sociale, financements et subventions des collectivités.

Mais lorsque les chiffres sont révélés, ils sont insupportables :

- moins de mixité sociale et des publics très favorisés dans le privé,
- répartition inégale et inéquitable des dotations horaires au détriment du public,
- larges subventions des collectivités locales.

La FSU s'oppose à ce dualisme scolaire et financier : il est urgent d'abroger les lois permettant le financement public de l'enseignement privé pour construire un véritable service public unifié d'Éducation nationale, gratuit et laïque.

L'école publique dans son sens le plus large doit redevenir la priorité de la Nation, cette priorité doit pouvoir se traduire également dans les budgets des collectivités locales aussi bien les Conseils départementaux que les Régions.

Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF,

Nous saluons la transparence du CESER sur les tensions qui affectent ce budget primitif 2026. L'analyse fait écho à ce que vivent nos entreprises : manque de visibilité, ralentissement des investissements, inquiétudes face aux décisions nationales. Les signaux économiques présentés par la Banque de France pour la fin 2025 indiquent une croissance modérée (+0,7 %) et une contraction du crédit aux entreprises en BFC (-0,7 %). C'est un contexte où chaque euro compte.

Nous partageons le constat d'une autonomie budgétaire extrêmement faible pour la Région, à hauteur de 90 % de recettes non pilotables. Le rétablissement éventuel de la DGF à la place de la TVA pose un problème majeur : il figerait mécaniquement les recettes. Dans une période où les entreprises doivent investir pour se transformer, la Région doit pouvoir accompagner – ce qui sera difficile sans dynamique fiscale.

Nous alertons également sur la création du Versement Mobilité Régional et Rural, estimé à 26 M€ dès 2026. Dans une région où la fiscalité locale des entreprises a déjà augmenté de +4,8 % en 2024, portée par des hausses significatives de TFPB (+5 %) et de CFE (+8,8 %), ajouter un nouvel impôt fragilise encore davantage les entreprises. Le MEDEF appelle à une maîtrise stricte de la pression fiscale, totalement cohérente avec les positions nationales exprimées par Patrick Martin sur la "thrombose de l'État" et la nécessité absolue de stabilité et de lisibilité budgétaire.

Nous soutenons la volonté de la Région de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, mais rejoignons le CESER : l'effort doit être partagé et explicite, y compris sur la dépense interne. La baisse prévue de certaines lignes budgétaires doit être justifiée porteur de projet par porteur de projet.

Enfin, nous appelons, comme le CESER, à anticiper la décision modificative n°1, car les entreprises ont besoin d'une visibilité rapide sur les engagements régionaux en investissement, notamment dans les secteurs stratégiques : formation, innovation, mobilité, infrastructures et énergie.

Le MEDEF BFC restera pleinement mobilisé pour garantir que les arbitrages budgétaires régionaux soutiennent réellement la compétitivité des entreprises et l'emploi dans nos territoires.

Claudine Villain et Marc Noegelen, au nom de la CFDT,

Madame la présidente,
Monsieur le vice-président,

Mesdames et messieurs les conseillers,

Pour la CFDT, cet avis reprend pour l'essentiel des propos tenus par le CESER depuis quelques temps. La prudence et les orientations à la baisse prises par la Région sont à la hauteur des incertitudes budgétaires à l'heure où nous nous apprêtons à valider cet avis.

Espérons que les parlementaires, au niveau national, trouveront les bons compromis pour que notre pays dispose d'un budget pour 2026. Nous en attendons aussi, qu'au-delà des restrictions nécessaires, le PLF comme le PLFSS respectent les attentes de tous les citoyens notamment en matière de plus de justice sociale.

Nous ferons un focus sur 2 points importants pour le CESER :

- Concernant le PPI, le CESER a besoin de connaître l'ensemble des critères de priorisation et d'évaluation de l'ensemble des projets d'investissement avant sa révision.
- Concernant les dépenses de fonctionnement, le CESER a besoin de connaître, pour chaque dispositif, le ratio de la participation financière de la Région.

Ces 2 indicateurs sont essentiels pour nous permettre d'anticiper, de préparer au mieux les prochains textes budgétaires. Il en va de notre efficacité à proposer des évolutions budgétaires en toute connaissance de cause et réalistes.

Cet avis nous convient en grande majorité mais quelques points nous interrogent tout de même.

1. Le principe de réclamer l'éligibilité des mutuelles aux financements régionaux nous interpellent ! Dans un contexte de réduction budgétaire, cette demande nous paraît décalée. En effet, si l'Économie sociale et solidaire est un secteur économique important dans la région, le soutien financier aux associations est le plus essentiel à maintenir, elles sont en grande difficulté et pour la CFDT, ce doit être la priorité de la Région. Il n'est plus à démontrer que la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble passent par l'existence de ces associations en BFC.

2. Concernant le projet de cloud souverain régional, la CFDT considère qu'il est urgent d'attendre et d'observer. Ce projet semble pour l'heure prématuré et risqué, au regard du rapport coûts/bénéfices attendus qui est à ce stade peu étayé.

Indépendamment des enthousiasmes politiques, sans doute serait-il pertinent, dans ce contexte de contraction des budgets, d'attendre le retour d'expérience de la Région Grand Est qui doit voir son propre cloud mis en service en début d'année prochaine, afin d'évaluer avec justesse notre besoin réel et ne pas pénaliser d'autres investissements publics dont notre région a grandement besoin dès aujourd'hui (rénovation des lycées, rénovation des lignes de desserte fine du territoire entre autres)

Par ailleurs, derrière ce terme "souverain", souvent galvaudé, il nous paraît important de préciser qu'il est utopique d'échapper à la dépendance technologique. Les infrastructures, le matériel et les logiciels qui seront vendus par des entreprises externes avec des composants électroniques souvent importés limiteront de facto la souveraineté réelle. Une fois l'argument de la souveraineté fragilisé que reste-t-il alors d'indispensable ou d'urgent à la réalisation de ce projet ? Dans ce contexte très contraint, la CFDT émet des réserves sur ce projet coûteux et aux contours très incertains.

3. Sur le volet Mobilités, en matière de dépenses, la CFDT tient d'abord à saluer la stratégie régionale en deux temps visant à maîtriser et diminuer les dépenses de fonctionnement tout en baissant les dépenses d'investissement en révisant dans un second temps le PPI.

Mais cette volonté stratégique n'a de sens que si l'usage des règles comptables est fait avec la plus grande fidélité et sans possible distorsion de la sincérité budgétaire.

Aussi la CFDT s'interroge sur la capexisation de certaines dépenses de fonctionnement comptabilisées en charges d'investissements, méthode généralement employée pour des dépenses en matière de R&D.

D'un point de vue normatif, la réservation de sillons correspond à une charge de fonctionnement car elle ne traduit pas l'acquisition ou la création d'un actif immobilisable contrôlé par la Région.

Les inscrire en investissement revient donc à financer des coûts récurrents comme s'ils étaient des investissements, ce qui ne correspond pas à la logique du budget public et peut fausser les arbitrages budgétaires.

Comme l'affirme le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) intitulé "tarification et financement du réseau ferré national", cette "classification des redevances ne serait cependant conforme ni à la lettre, ni à l'esprit des normes comptables applicables aux entités publiques locales" et ferait défaut à l'application des normes comptables M57.

Un lien clair doit exister entre la ressource et l'immobilisation acquise ou créée. Dans notre cas, qui concerne les redevances d'usage d'un réseau appartenant et géré par un Tiers (en l'occurrence SNCF Réseau), ces conditions ne sont pas respectées.

La CFDT tenait à vous faire part de ses dissensus, certes sans conséquence sur notre vote mais qui méritent de vous être expliqués.

Nous voterons favorablement cet avis sur le BP 2026.

Guy Zima, au nom de la CGT,

Cet avis relève des éléments que les OB avaient déjà pointés et qui ne sont pas nouveaux. La situation des ressources des Régions, le contexte budgétaire national, la volonté de la Région de sanctuariser certains domaines, le respect des ratios de gestion du mandat et le rabot pour le reste, sont les marqueurs de ce BP 2026. Dans l'attente de la DM1 qui sera celle des vrais choix politiques, chacun attend d'avoir une situation des dotations réelles stabilisée. Nous serons aussi confrontés à la revue du PPI dont le montant inscrit est à ce stade impossible à assumer à iso conditions de respect des ratios et de l'endettement.

Nous notons aussi la présentation comparée entre CFU arrêtés et projections ce qui, pour justes qu'elles soient, pourrait induire en erreur la lecture directe et donner à croire à quelques esprits que le CFU deviendrait un objectif et non une situation constatée.

Cela étant dit, cet avis nous pose problème dans sa construction par l'apports d'éléments marginaux, voir incompréhensibles pour la majorité d'entre nous qui sont autant de crans passés et deviennent par nos votes la position du CESER. Ce n'est pas là, le fait majoritairement débattu et partagé, mais celui de somme des propos individuels. Cela doit nous amener à reconsidérer nos méthodes de travail et ne pas tenter de rejouer le match à chaque réunion.

La CGT refuse ces inclusions qui sont autant de cavaliers dans des avis qui sont budgétaires avant tout et doivent le demeurer. Chacun ayant le pouvoir de s'exprimer par lui-même ou son organisation représentée, de proposer et d'amender le cas échéant, les idées peuvent ainsi être exposées et débattues.

En conséquence la CGT votera contre l'avis ainsi constitué.

Emmanuel Comby, au nom de la FEMA,

CULTURE

La Région veille à la structuration et l'accès à la culture pour toutes et tous.

Il convient de saluer cette position, qui souligne la forte incidence des activités artistiques et culturelles sur la vie communautaire, la cohésion sociale et l'attractivité de territoires.

Dans la continuité de la contribution de la commission Cadre de vie-Société sur le BP 2025, nous rappelons la nécessité de bien identifier et encourager les actions et structures engagées dans la sensibilisation de nouveaux publics aux pratiques artistiques et culturelles. Pour ce faire, il convient notamment de rechercher l'équité d'accès entre zones urbaines et rurales.

TOURISME

Festivals petits et grands, salles de théâtre, scène de musiques actuelles, événements associatifs, promotion du livre, art et patrimoine, arts dans la rue, tournage cinématographique.... La Région Bourgogne-Franche-Comté peut valoriser significativement un paysage artistique et culturel particulièrement dynamique, car celui-ci est tout autant vecteur d'attractivité que de retombées économiques localisées.

Et pourquoi pas mobiliser la création artistique pour la mise en valeur des spécificités régionales ?

Franck Ayache, au nom de la CFTC,

Madame la Présidente, chers collègues,

Permettez-moi au nom de la CFTC de revenir sur un point soulevé lors d'une récente commission par le vice-président Nicolas Soret : sur les 1 175,7 millions d'euros de recettes fiscales de la Région, seulement 150,2 millions, soit 12 %, relèvent du pouvoir de taux régional.

Autrement dit, 88 % de ces recettes nous échappent totalement.

Alors, la question se pose : la Région a-t-elle encore une réelle marge de manœuvre ?

Avec seulement 12 % de recettes sur lesquelles elle peut agir, toute augmentation de taux, même minime, risque de mécontenter fortement les contribuables... pour un gain budgétaire dérisoire.

Par exemple, une hausse de 3,5 % de la pression fiscale ne rapporterait, in fine, qu'une augmentation de 0,42 % de la recette fiscale totale, soit à peine 0,35 % du budget de fonctionnement.

Un vrai piège : mécontenter ou ne rien changer ?

Mais aujourd'hui, la question ne se pose même plus.

En effet, ces 12 % de recettes "maîtrisables" reposent quasi exclusivement sur la taxe sur les cartes grises et le versement mobilité régional et rural.

Or, la Région est déjà au plafond : 60 € pour le cheval fiscal automobile et 0,15 % pour le VMRR. Autrement dit, sans modification de ces seuils, son autonomie fiscale est nulle.

Que reste-t-il ? Avec la transformation de la TVA en DGF, l'ensemble de la fiscalité régionale est désormais figé pour les années à venir, sauf changement législatif.

Le seul levier qui reste à la Région, ce sont les recettes d'exploitation et de gestion, pour faire simple cela reviendrait à agir sur la tarification des services publics : cantines, TER... C'est là que se joue désormais la capacité à agir en recette de la Région hors fonds européens... pas facile Monsieur le vice-président !

Lucie Gras, au nom de la Mutualité française BFC,

Merci Madame la Présidente,

Monsieur le Vice-Président ;

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je souhaite préciser à cette assemblée quelques éléments concernant les mutuelles.

Les mutuelles sont non seulement des entreprises non lucratives, appartenant à l'Économie sociale et solidaire, et ne sont pas uniquement des complémentaires de l'assurance maladie.

Ces entreprises ont un statut de mutuelle, régie par le Code de la Mutualité (pas le code des assurances). Elles gèrent des établissements de soin et d'accompagnement, de la petite enfance, des crèches, au grand âge (des Ephad par exemple), des établissements pour personnes en situation de handicap ou encore de l'aide à domicile.

Elles sont d'intérêt général et d'utilité publique ; elles reçoivent pour cela des financements publics, tout comme les associations.

Sortir les mutuelles de l'éligibilité des aides du Conseil régional est fausser la concurrence ; cela est comme si on décidait de sortir les SARL par exemple.

Je le redis ici, les mutuelles, notamment du livre 3 (c'est-à-dire le chapitre 3 du Code de la Mutualité) sont exactement comme les associations, dans leurs modes de financement, dans leur gestion non lucrative, et au bénéfice des personnes notamment les plus vulnérables.

Stéphane Matthey, au nom de l'UNSA,

Sur l'avis relatif au budget primitif 2026, l'UNSA se félicite que nous ayons évité collectivement une formulation qui pouvait laisser penser que le CESER appelait à réduire les effectifs de la Région. C'était indispensable. Mais l'avis reste ambigu : l'emploi public, comme l'emploi tout court, ne peut pas devenir une variable d'ajustement glissée entre deux lignes.

Dire que l'on réduit les dépenses de fonctionnement pour préserver l'investissement revient au bout du compte, à réduire l'emploi, comprimer les rémunérations ou fragiliser les droits sociaux.

Budget après budget, on finit par voir la mécanique : chaque euro non dépensé en fonctionnement devient un euro mobilisable pour l'investissement.

Des bâtiments magnifiques, des gares refaites, des TER impeccables... et, à l'intérieur, des salariés et des agents du service public dont le pouvoir d'achat s'érode année après année parce qu'on demande toujours plus d'efforts sur les dépenses de fonctionnement.

Autre point : il n'y a aucune logique à mettre en parallèle les efforts demandés aux partenaires subventionnés par la Région et ceux que ferait la Région sur ses propres effectifs. Quand la Région réduit une subvention, c'est précisément pour continuer à assumer ses compétences de service public. Les deux situations ne sont pas comparables.

Ce qui manque finalement dans l'avis du CESER sur le budget 2026 de la Région et qu'il faudrait demander au Conseil régional, c'est la prise en compte des effets sociaux de ces baisses de financement du Conseil régional sur les partenaires : suppressions de postes, fragilisation d'équipes, pertes de compétences dans les territoires.

L'UNSA renouvelle donc sa demande de création d'un dispositif d'alerte interne sur l'emploi, activable par les structures concernées par une baisse d'aide de la Région, pour anticiper ces impacts sur l'emploi. Quand un partenaire ne peut plus réduire son fonctionnement sans licencier, il doit pouvoir l'indiquer urgemment à la Région pour une analyse approfondie de la situation et tout faire pour préserver l'emploi.

L'UNSA s'abstiendra sur l'avis présenté.



Rapporteur : Jean-Pierre Bouhelier

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Cette feuille de route 2026-2028 de la Région a pour objectifs de :

- Respecter la réglementation,
- Définir le numérique responsable pour la Région,
- S'engager en tant qu'administration avec des actions internes,
- Contribuer aux enjeux et engagements fixés dans les documents cadres de la Région,
- Accompagner une montée en compétences des acteurs et actrices du territoire,
- Objectiver l'impact du numérique du Conseil régional.

L'ambition portée est claire : faire du numérique un vecteur d'intérêt général, au service des transitions écologiques, sociales et territoriales et s'appuyer sur la feuille de route pour composer les prochaines politiques publiques régionales. La feuille de route adopte pour cela une approche transversale et une démarche collaborative, mobilisant élu-es, directions, partenaires institutionnels et économiques.

La feuille de route définit le numérique responsable comme un cadre de référence appliqué à l'ensemble des services, équipements et projets numériques relevant de son champ d'action.

Cette approche repose sur trois exigences opérationnelles :

- **La première consiste à garantir un numérique utile et utilisable par tous et toutes.**
- **La deuxième concerne la préservation des ressources.**
- **La troisième porte sur la sécurité et la fiabilité des systèmes.**

Cette vision commune est déclinée dans la feuille de route avec un plan d'actions interne piloté au sein de l'administration régionale. Elle sert de référence pour les partenariats avec les organismes publics, privés et associatifs du territoire.

La feuille de route comporte en annexe le détail des 33 actions définies grâce à un travail transversal et collaboratif de nombreuses directions impliquées et engagées dans la démarche de co-construction. Ces 33 actions sur 2026, 2027 et 2028 s'organisent autour de quatre piliers opérationnels et comprennent chacune une description, des objectifs, la liste des parties prenantes, une temporalité et les moyens nécessaires.

Avis du CESER

Le CESER souhaite tout d'abord saluer la démarche engagée par la Région, qui fait preuve d'une réelle initiative en élaborant une feuille de route dédiée au numérique responsable. La Région choisit pleinement d'assumer son rôle de chef de file en construisant un document articulé autour de 4 piliers stratégiques et issus d'une concertation large au sein de l'administration. Cette feuille de route illustre une volonté claire : développer un numérique plus responsable, notamment sur le plan environnemental et montrer l'exemple à la fois en interne et auprès des acteurs et actrices du territoire.

Le CESER souhaite toutefois attirer l'attention sur quelques points qui, à la lumière des 4 piliers, mériteraient d'être précisés ou approfondis :

- S'agissant du 1^{er} pilier, qui vise à mettre le numérique au service des transitions et à préserver les ressources : le CESER encourage la Région dans sa volonté de structurer la filière du réemploi pour mieux gérer le matériel informatique et de lutter plus largement contre l'obsolescence. Le CESER soutient cette orientation, qui constitue un levier essentiel pour un numérique plus durable.
- Concernant le 2^e pilier, consacré à l'accessibilité, aux usages et à la sécurité des services : le CESER rappelle l'importance des dimensions sociales et sociétales du numérique. Une partie non négligeable de la population, notamment dans les territoires ruraux, rencontre encore des difficultés d'accès ou d'usage. Accélérer la transition sans accompagner fortement ces

publics fragiles ferait courir un risque de rupture durable. Il est donc nécessaire de soutenir une appropriation progressive et non contrainte du numérique, en intégrant un volet social ambitieux et permanent dans la stratégie régionale. Le CESER recommande également de maintenir un service de dernier recours, reposant à la fois sur des outils numériques éprouvés et sur des alternatives non numériques.

- Au regard du 3^e pilier, dédié à l'acculturation et au développement des compétences : le CESER soutient la volonté de la Région de renforcer les compétences numériques de manière sobre, sûre et éthique. En ce qui concerne l'accompagnement aux outils d'intelligence artificielle, il apparaît essentiel d'informer clairement sur les biais éventuels de ces technologies, en particulier de l'IA générative, et de rappeler la responsabilité individuelle des utilisateurs et utilisatrices. La transition numérique, qu'elle concerne la collectivité ou le grand public, doit rester progressive, sans injonction, et être soutenue par des moyens financiers sécurisés sur la durée afin d'assurer une formation continue.

- Enfin, au titre du 4^e pilier, qui vise à coopérer avec les acteurs et actrices du territoire pour une mobilisation collective : le CESER partage la volonté de la Région de créer une dynamique commune autour du numérique responsable. Cette mobilisation est indispensable pour garantir une vision partagée des enjeux numériques et pour tenir compte des spécificités territoriales. Le CESER souhaite mettre en avant l'action numéro 25, visant à contribuer à l'émergence d'un comité du numérique responsable associant plusieurs entités : une telle instance renforcerait la cohérence territoriale, encouragerait des investissements plus sobres et favoriserait l'adhésion la plus large possible.

Par ailleurs, le CESER souligne les qualités de la feuille de route : claire, structurée et concrète, qui inclut en outre une action dédiée à son évaluation via un baromètre interne du numérique responsable. Cette démarche d'évaluation est essentielle, particulièrement dans un contexte de contraintes budgétaires où il est nécessaire de légitimer toutes dépenses nouvelles.

En définitive, le CESER, par cet avis, insiste sur l'importance d'identifier et de prévenir le plus possible des conséquences sociales et sociétales du numérique ; de sensibiliser, former et responsabiliser les utilisateurs et utilisatrices sur la durée ; et enfin, de disposer d'un écosystème d'acteurs et d'actrices à l'échelle locale.

Pour le CESER, ce premier exercice régional en matière de numérique responsable est ambitieux et nécessaire : concilier modernisation, transition numérique et responsabilité sociale et environnementale constitue un défi complexe et cette feuille de route apporte une première base solide pour y parvenir.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF,

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté salue l'ambition de cette feuille de route. Elle répond à un besoin croissant : rendre le numérique plus responsable, plus sécurisé et plus utile. Nous partageons l'objectif de structurer la filière du réemploi et de lutter contre l'obsolescence, comme le souligne le CESER.

Nous insistons cependant sur deux exigences essentielles :

1. Laisser du temps et de l'accompagnement aux entreprises.

Une partie significative des TPE-PME de notre région – notamment industrielles, agricoles et artisanales – n'a pas encore finalisé sa digitalisation. Or le crédit aux entreprises se contracte (-0,7 % en BFC) et la hausse de la fiscalité locale réduit leurs marges de manœuvre. Une transition numérique responsable doit être progressive, accompagnée et financièrement soutenable.

2. Prioriser la cybersécurité et la souveraineté.

Nous partageons la vigilance du CESER à propos du futur datacenter souverain régional, dont les coûts et responsabilités doivent être clarifiés. La cyber-protection des entreprises, en particulier des plus petites, doit faire partie intégrante de la stratégie – un point régulièrement rappelé par le MEDEF national.

Enfin, nous saluons la création envisagée d'un comité du numérique responsable, qui doit associer les acteurs économiques. Ce sera l'occasion de mieux aligner les enjeux de performance, de sobriété et d'inclusion numérique.

En résumé, le MEDEF BFC soutient l'ambition, mais demande une mise en œuvre maîtrisée, inclusive et compatible avec la réalité des entreprises.

Julien Bernard, au nom de la CGT,

L'avis souligne à juste titre quelques manques dans la définition du numérique responsable. La CGT tient à formuler les remarques complémentaires suivantes :

- Il apparaît contradictoire de prôner la préservation des ressources d'une part et l'utilisation de l'IA, grande consommatrice de ressources (eau et électricité) d'autre part. À l'heure où la presse économique s'alarme des sommes gigantesques englouties dans ce secteur pour des bénéfices très en dessous des attentes, faisant craindre l'explosion de la bulle, cet outil apparaît de plus en plus pour ce qu'il est réellement : une solution qui cherche des problèmes et qui a du mal à en trouver.

- Sur le sujet de l'obsolescence programmée du matériel, la mise à jour forcée vers Windows 11 a rendu de nombreux ordinateurs pourtant loin d'être hors d'usage inutilisables ou a minima exposés en matière de sécurité. Le choix d'un système d'exploitation basé sur Linux pourrait permettre de prolonger la durée de vie de ces ordinateurs. La démarche NIRD (Numérique Inclusif, Responsable et Durable) engagée par un collectif d'enseignants pourrait être développée au niveau régional dans les lycées par exemple.

- Sur la souveraineté numérique, dont il était question dans le BP mais qui est absente de cette feuille de route, on ne peut pas être souverain en étant totalement outillé par Microsoft. Microsoft est soumis à la loi américaine et il doit transmettre ses données aux agences de renseignement américaine. Là encore, des solutions à base de logiciels libres permettrait une réelle souveraineté numérique. La facture que paie la Région chaque année à Microsoft est inconnue mais pourrait sans doute permettre de financer les ingénieurs et techniciens nécessaires à cette transition.

Pour conclure, les questions liées au numérique ne doivent pas être prises séparément. Les questions économiques sont souvent très proches des questions éthiques.

La CGT votera l'avis.



Séance plénière du mardi 9 décembre 2025

Commission Territoires-Environnement

Avis sur le rapport 4-7 de l'Exécutif régional **La Région et les Parcs naturels régionaux en Bourgogne-Franche-Comté - Cadre d'action partagé 2026-2028 - Règlement d'intervention de soutien**

Rapporteure : Evelyne Guillon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

En 2024, la Région a conduit une évaluation de sa politique de soutien aux Parcs naturels régionaux (PNR) présents sur son territoire. Les recommandations formulées l'ont conduit à définir un cadre stratégique. À travers ce cadre d'action partagé 2026-2028, la Région souhaite réaffirmer la légitimité des PNR en tant qu'acteurs essentiels des politiques régionales, notamment en matière de cohésion territoriale, de préservation des ressources, et de transition écologique et sociale. Il vise à :

- clarifier les attendus régionaux à leur égard,
- fixer leurs priorités d'action,
- valoriser leur rôle d'espaces d'expérimentation et d'innovation.

Les PNR exercent des missions qui dépassent le cadre de ce document stratégique, en intégrant notamment les questions de paysages, de culture ou encore de participation citoyenne. Néanmoins, le choix a été fait de focaliser ce cadre d'action partagé sur les thématiques sur lesquelles la Région a le plus de prise au travers de ses politiques propres (biodiversité, milieux aquatiques, éducation à l'environnement, transition énergétique, tourisme, forêts, sobriété foncière, santé, mobilités).

Avis du CESER

Le CESER constate avec satisfaction que la Région a pris en compte sa proposition de réaliser une évaluation de sa politique régionale de soutien et d'accompagnement des PNR.

La production de ce cadre d'action partagé 2026-2028 entre la Région et les PNR constitue une avancée. Le CESER trouve particulièrement intéressant la mise en place par la Région d'un suivi technique et financier biannuel, permettant d'évaluer la mise en œuvre des actions engagées par les parcs.

Néanmoins, en l'état, ce document ne permet pas une lisibilité complète sur la place des parcs dans cette politique régionale.

Le CESER regrette notamment que ce document ne précise pas :

- Les informations budgétaires et financières complètes des quatre parcs de la région et la place du soutien régional pour chacun de ces parcs.
- Les informations sur leurs effectifs (nombre et nature).
- L'état des engagements financiers de la Région par rapport à toutes les ambitions détaillées dans ce nouveau document.

Ainsi, le CESER s'interroge sur la capacité de la Région à assurer les financements nécessaires pour permettre aux parcs de réaliser ce que prévoit ce cadre d'action partagé.

Enfin, à travers la lecture de ce rapport, le CESER note que de nombreuses activités sont réalisées dans les parcs, mais qu'il pouvait y avoir une forme de dilution de l'action.

Avec ce cadre d'action partagé, la Région semble vouloir que les parcs reviennent à leurs champs d'action fondamentaux.

Néanmoins, le CESER identifie difficilement les actions concrètes conjointes de la Région et des parcs pour la mise en œuvre de ce cadre d'action.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration

Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF,

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté accueille favorablement la volonté de structurer davantage la relation entre la Région et les Parcs naturels régionaux. Cette clarification est indispensable.

Toutefois, nous rejoignons le CESER sur deux inquiétudes majeures :

1. L'absence de données financières consolidées.

Il manque dans ce document les budgets complets des PNR, les niveaux de l'intervention régionale et la projection pluriannuelle des engagements financiers. Dans un contexte où la Région doit réduire ses investissements et maîtriser ses dépenses, cette lisibilité est indispensable.

2. La capacité réelle à financer les nouvelles ambitions.

La Région fait face à une baisse prévisionnelle de 55 M€ de recettes et à un recours accru à l'emprunt. Les entreprises, quant à elles, voient leur fiscalité locale augmenter fortement (+4,8 % en 2024) et sont déjà fragilisées par la conjoncture économique. Il est donc essentiel que la politique envers les PNR soit ciblée et recentrée sur leurs missions prioritaires.

Pour le MEDEF BFC, les PNR peuvent être des acteurs utiles à la transition écologique, à l'attractivité touristique, à la gestion forestière ou à la biodiversité – à condition que leur action soit efficace, mesurée et évaluée.

Nous soutenons donc l'orientation consistant à recentrer les parcs sur leurs fondamentaux et à mettre en place un suivi technique et financier biannuel. Nous appelons à une gouvernance renforcée, intégrant les acteurs socio-économiques.

Notre message est simple : une politique environnementale ambitieuse doit être compatible avec la capacité financière de la Région et avec la compétitivité des entreprises.



Désignations Codev PMA Collège "Acteurs des territoires voisins"

TITULAIRE

Caroline Debouvry (CPME) a été désignée à l'unanimité.

SUPPLÉANTE

Tatiana Desmarest (CRESS) a été désignée à l'unanimité.

10/12/2025 18:09

RÉGION : Les avis du CESER sur les dossiers de la session du 11 décembre



L'instance de la société civile organisée constate que «l'exécutif régional adopte une stratégie pragmatique» pour définir son budget primitif 2026.

Communiqué du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté du 10 décembre 2025 :

La présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté, Élise Moreau et les conseillères et conseillers se sont réunis hier à Besançon. Ils ont adopté trois avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional dont le budget primitif pour 2026.

Dans son discours introductif, la Présidente a souhaité mettre en lumière l'engagement des femmes et des hommes qui composent l'assemblée, ainsi que celui des organismes représentés. "Vous portez, avec détermination, une voix singulière et indispensable : celle de la société civile organisée, une voix que certaines et certains cherchent parfois, encore, à marginaliser. La mobilisation collective ne saurait avoir de portée sans une adhésion large et déterminée de l'ensemble des membres de notre assemblée, l'essence même de notre ADN."

La Présidente a rappelé qu'en ce jour anniversaire des 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, "nous célébrons aussi la résilience de la République et la responsabilité qui nous incombe : faire vivre la laïcité non seulement dans les textes, mais surtout dans nos comportements, nos paroles et chacune de nos décisions".

Au CESER, ce principe prend une résonance particulière : les conseillères et conseillers viennent d'horizons variés, de métiers, de convictions et d'expériences parfois éloignés. Et pourtant, ils s'unissent pour rechercher ce qui nous dépasse : l'intérêt général et un avenir meilleur pour la région.

Michel Neugnot, vice-président de la Région et référent CESER, présent tout au long de la séance, s'est exprimé sur les avis adoptés.

La vice-présidente Caroline Debouvry et la conseillère membre du Bureau Tatiana Desmarest ont été élues respectivement titulaire et suppléante pour représenter le CESER au collège "Acteurs des territoires voisins" au sein du Conseil de développement de Pays de Montbéliard Agglomération.

Les conseillères et conseillers ont également pu assister à une présentation de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, ainsi qu'à un état des lieux sur l'importance économique de la filière touristique dans notre région, proposé par Sophie Ollier-Daumas, Directrice générale.

L'exécutif adopte une stratégie budgétaire pragmatique

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte contraint et incertain avec une perte de recettes prévue de 55 M€. Face à cela, l'exécutif régional adopte une stratégie pragmatique. Pour déployer les politiques publiques dans un cadre financier soutenable, il diminue les dépenses.

Dans son avis, le CESER incite la Région à préciser aux porteurs et porteuses de projets, les motivations justifiant les diminutions de crédits à venir. Il suggère également à la Région d'afficher les efforts à venir pour diminuer ses dépenses de gestion. Le CESER préconise d'anticiper dès à présent la décision modificative n° 1, en précisant les critères de sélection des projets. Plusieurs observations sont formulées sur les politiques publiques régionales (formation, éducation, culture, patrimoine, économie, environnement, lutte contre les violences sexistes et sexuelles...).

"Numérique responsable : un engagement régional pour un numérique durable, sûr et accessible"

La Feuille de route numérique responsable 2026-2028 trace des objectifs, donne un cadre et précise les responsabilités entre les acteurs et actrices des politiques régionales.

Le CESER salue l'initiative de la Région qui élabore une feuille de route ambitieuse et structurée autour de quatre piliers stratégiques. Cette démarche illustre la volonté de développer un numérique plus responsable, notamment sur le plan environnemental et de montrer l'exemple à la fois en interne et auprès des acteurs et actrices du territoire.

Le CESER soutient la structuration de la filière du réemploi pour lutter contre l'obsolescence et favoriser un numérique plus durable. Il insiste sur l'importance d'un volet social fort pour éviter les fractures numériques, notamment en zones rurales, et recommande des alternatives non numériques. Il préconise de renforcer de manière progressive et non prescriptive les compétences numériques, sobre et éthique, ainsi qu'une vigilance sur les biais liés à l'IA générative.

Le CESER approuve la mobilisation collective et la création d'un comité du numérique. Il souligne la qualité du document et l'intérêt d'un baromètre interne pour évaluer les actions dans un contexte budgétaire contraint.

"La définition de ce cadre d'action partagé entre la Région et les PNR constitue une avancée"

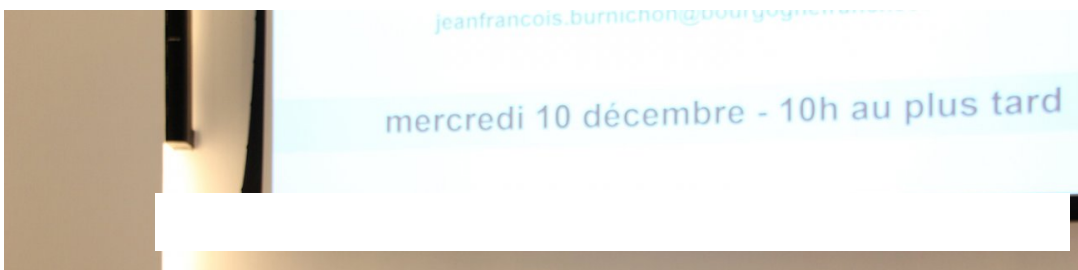
À travers le cadre d'action partagé 2026-2028 et le règlement d'intervention de soutien entre la Région et les Parcs Naturels Régionaux, la Région réaffirme la légitimité des PNR en tant qu'acteurs essentiels des politiques régionales.

Le CESER salue la prise en compte par la Région, de sa préconisation d'évaluer la politique de soutien aux PNR. La définition d'un cadre d'action partagé entre la Région et les PNR constitue une avancée. Le CESER apprécie le suivi technique et financier biannuel prévu pour mesurer les actions engagées dans les parcs.

Cependant, le document manque de précision sur les budgets et les effectifs des parcs ainsi que sur les engagements financiers de la Région. Le CESER s'interroge sur la capacité régionale à financer les ambitions annoncées. Enfin, les actions concrètes conjointes de la Région et des parcs, pour la mise en œuvre de ce cadre d'action, restent peu identifiables.

[Le dossier du CESER Bourgogne-Franche-Comté avec le détail des avis](#)

[Le budget 2026 de la Région Bourgogne-Franche-Comté s'annonce en hausse sensible malgré les économies souhaitées](#)





Photographies CESER BFC

BOURGOGNE

Face aux incertitudes nationales, le CESER appelle à la vigilance et valide le budget 2026

Publié le 11 Décembre 2025 à 08h06



Elise Moreau, présidente du CESER et Michel Neugnot, Vice-Président du Conseil régional @CeserBFC

Tout en soulignant les tensions financières et la faiblesse de l'autonomie budgétaire régionale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) a adopté son avis sur le budget 2026 et deux autres documents stratégiques. Une séance marquée par la défense de l'intérêt général et l'affirmation du rôle de la société civile.

Réuni à Besançon ce mardi, le CESER Bourgogne-Franche-Comté a tenu sa dernière Assemblée plénière de l'année. Une séance dense marquée par l'examen de trois rapports structurants de l'Exécutif régional – dont le budget primitif 2026 – et par un discours fort de sa présidente, Élise Moreau, rappelant, en ce jour anniversaire de la loi de 1905, la nécessité de « faire vivre la laïcité dans nos paroles et chacune de nos décisions ».

Une présidente qui revendique la force de la société civile organisée

En ouverture, Élise Moreau a salué l'engagement collectif des conseillères et conseillers, rappelant la place essentielle du CESER dans le débat public régional. Elle a souligné la diversité et la complémentarité des profils représentés, à l'image « d'une assemblée qui recherche ce qui nous dépasse : l'intérêt général et l'avenir de la région ».

Cette séance a également été l'occasion d'accueillir deux nouveaux membres et d'annoncer les travaux à venir : une contribution sur la feuille de route régionale de l'eau, qui nécessitera une Assemblée plénière avancée au 24 février 2026, ainsi qu'une nouvelle contribution sur la Stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle (SRDIA).

Trois avis adoptés : budget sous tension, numérique responsable et cadre d'action avec les PNR

1. Budget primitif 2026 : un cadre financier « sous tension »

Le budget 2026 s'annonce fortement contraint, avec une perte de recettes estimée à 55 M€ et une autonomie budgétaire très faible (90 % des recettes non pilotables).

Le CESER salue une stratégie budgétaire pragmatique de l'Exécutif régional, appelle à plus de transparence auprès des porteurs de projets concernant les diminutions de crédits, demande d'anticiper la décision modificative n°1, qui traduira les arbitrages réels, alerte sur les impacts potentiels pour de nombreuses structures (formations, ESS, agriculture, patrimoine, etc.).

L'avis a été adopté à la majorité (9 contre, 5 abstentions) et a donné lieu à de nombreuses déclarations d'organisations membres, illustrant la diversité des préoccupations économiques, sociales et territoriales.



2. Feuille de route "Numérique responsable 2026-2028" : un soutien unanime

Le CESER a adopté à l'unanimité l'avis sur cette feuille de route ambitieuse, structurée autour de quatre piliers (transition écologique, accessibilité, compétences, mobilisation des acteurs).

Parmi les points soulignés : la structuration de la filière du réemploi des équipements numériques, la nécessité de prévenir les fractures numériques, notamment en zones rurales, l'importance d'un accompagnement progressif aux usages numériques, la vigilance à porter sur les biais de l'IA générative.

Le CESER soutient également la création d'un comité du numérique responsable.

3. Cadre d'action partagé 2026-2028 avec les Parcs naturels régionaux

Le CESER salue la volonté de la Région de clarifier ses attentes envers les PNR et d'instaurer un suivi technique et financier biennuel.

Cependant, il regrette un manque de données budgétaires consolidées, d'indications sur les effectifs des parcs et sur la capacité financière de la Région à assumer les ambitions du document.

L'avis a également été adopté à l'unanimité.

Élections internes et présentations thématiques

La séance a vu l'élection de Caroline Debouvry (titulaire) et Tatiana Desmarest (suppléante) pour représenter le CESER au sein du Conseil de développement de Pays de Montbéliard Agglomération.

Les conseillers ont aussi assisté à une présentation de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, axée sur le poids économique du secteur dans la région.

Une assemblée mobilisée pour un territoire résilient et solidaire

Cette dernière plénière de 2025 illustre un CESER mobilisé, capable d'alerter, de nuancer et de proposer dans un contexte financier mouvant.

À travers ses avis, ses contributions à venir et les débats nourris entre ses organisations, l'assemblée entend continuer d'incarner la voix de la société civile organisée, attachée à la cohésion républicaine, à la transformation des territoires et à la prise en compte des réalités économiques et sociales.

CÔTE D'OR

Face aux incertitudes nationales, le CESER la vigilance et valide le budget 2026

Publié le 16 Décembre 2025 à 09h03



Elise Moreau, présidente du CESER et Michel Neugnot, Vice-Président du Conseil régional @CeserBFC

Tout en soulignant les tensions financières et la faiblesse de l'autonomie budgétaire régionale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) a adopté son avis sur le budget 2026 et deux autres documents stratégiques. Une séance marquée par la défense de l'intérêt général et l'affirmation du rôle de la société civile.

Réuni à Besançon ce mardi, le CESER Bourgogne-Franche-Comté a tenu sa dernière Assemblée plénière de l'année. Une séance dense marquée par l'examen de trois rapports structurants de l'Exécutif régional – dont le budget primitif 2026 – et par un discours fort de sa présidente, Élise Moreau, rappelant, en ce jour anniversaire de la loi de 1905, la nécessité de « faire vivre la laïcité dans nos paroles et chacune de nos décisions ».

Une présidente qui revendique la force de la société civile organisée

En ouverture, Élise Moreau a salué l'engagement collectif des conseillères et conseillers, rappelant la place essentielle du CESER dans le débat public régional. Elle a souligné la diversité et la complémentarité des profils représentés, à l'image « d'une assemblée qui recherche ce qui nous dépasse : l'intérêt général et l'avenir de la région ».

Cette séance a également été l'occasion d'accueillir deux nouveaux membres et d'annoncer les travaux à venir : une contribution sur la feuille de route régionale de l'eau, qui nécessitera une Assemblée plénière avancée au 24 février 2026, ainsi qu'une nouvelle contribution sur la Stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle (SRDIA).

Trois avis adoptés : budget sous tension, numérique responsable et cadre d'action avec les PNR

1. Budget primitif 2026 : un cadre financier « sous tension »

Le budget 2026 s'annonce fortement contraint, avec une perte de recettes estimée à 55 M€ et une autonomie budgétaire très faible (90 % des recettes non pilotables).

Le CESER salue une stratégie budgétaire pragmatique de l'Exécutif régional, appelle à plus de transparence auprès des porteurs de projets concernant les diminutions de crédits, demande d'anticiper la décision modificative n°1, qui traduira les arbitrages réels, alerte sur les impacts potentiels pour de nombreuses structures (formations, ESS, agriculture, patrimoine, etc.).

L'avis a été adopté à la majorité (9 contre, 5 abstentions) et a donné lieu à de nombreuses déclarations d'organisations membres, illustrant la diversité des préoccupations économiques, sociales et territoriales.



2. Feuille de route "Numérique responsable 2026-2028" : un soutien unanime

Le CESER a adopté à l'unanimité l'avis sur cette feuille de route ambitieuse, structurée autour de quatre piliers (transition écologique, accessibilité, compétences, mobilisation des acteurs).

Parmi les points soulignés : la structuration de la filière du réemploi des équipements numériques, la nécessité de prévenir les fractures numériques, notamment en zones rurales, l'importance d'un accompagnement progressif aux usages numériques, la vigilance à porter sur les biais de l'IA générative.

Le CESER soutient également la création d'un comité du numérique responsable.

3. Cadre d'action partagé 2026-2028 avec les Parcs naturels régionaux

Le CESER salue la volonté de la Région de clarifier ses attentes envers les PNR et d'instaurer un suivi technique et financier biannuel.

Cependant, il regrette un manque de données budgétaires consolidées, d'indications sur les effectifs des parcs et sur la capacité financière de la Région à assumer les ambitions du document.

L'avis a également été adopté à l'unanimité.

Élections internes et présentations thématiques

La séance a vu l'élection de Caroline Debouvry (titulaire) et Tatiana Desmarest (suppléante) pour représenter le CESER au sein du Conseil de développement de Pays de Montbéliard Agglomération.

Les conseillers ont aussi assisté à une présentation de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, axée sur le poids économique du secteur dans la région.

Une assemblée mobilisée pour un territoire résilient et solidaire

Cette dernière plénière de 2025 illustre un CESER mobilisé, capable d'alerter, de nuancer et de proposer dans un contexte financier mouvant.

À travers ses avis, ses contributions à venir et les débats nourris entre ses organisations, l'assemblée entend continuer d'incarner la voix de la société civile organisée, attachée à la cohésion républicaine, à la transformation des territoires et à la prise en compte des réalités économiques et sociales.

Au plus près des territoires



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille
CS23502
21035 Dijon cedex

